

MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**

Le 9 mai 2011

Séance régulière du Conseil municipal, tenue au Centre communautaire.

1. Ouverture de la séance :

Le Maire Jean Bellehumeur ouvre la séance à 19 h.

Sont présents : Les conseillers Jacques Blain, Louis Désy et Jocelyn Poulin. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme et la secrétaire-trésorière adjointe Odette Bérard sont aussi présentes.

Absence motivée : Camille Fortier et Nancy Lacroix.

2. Adoption de l'ordre du jour :

11-2067

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Louis Désy d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2011
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :

- Amendement à la résolution 11-2059 (Autorisation à GENIVAR)
- Nouvelle élection – conseiller poste numéro 4
- Rencontre avec l'agente de développement rural
- Choix de dates pour abat-poussière (SOMAVRAC)
- Interruption de courant (17 ou 18 mai 2011)
- Divers

8. Période de questions
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2011 :

11-2068

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Louis Désy d'adopter le procès-verbal du 4 avril 2011 tel que remis. Adopté à l'unanimité.

4. Adoption des revenus & dépenses :

11-2069

Il est par Louis Désy, appuyé par Jocelyn Poulin d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 avril 2011 pour un total des dépenses de 170 935,42 \$ et un total des revenus de 88 712,12 \$.

5. Rapport du Maire :

En débutant son rapport, M. le Maire souligne le décès de M. Roland Lescault et l'énorme perte pour notre Conseil et la municipalité. M. Bellehumeur essaiera de reconstituer les événements des deux derniers mois comme il ne peut avoir accès, pour l'instant, aux dossiers que détenaient M. Lescault.

Concernant l'achat du terrain dans l'assainissement des eaux usées, le dossier est présentement entre les mains de l'arpenteur qui est à préparer la description technique finale pour le règlement d'emprunt. Dès que nous recevrons cette description technique, M. Roger Lessard évaluera le terrain et nous verrons, par la suite, avec le propriétaire.

Lors la compagnie Genivar a tenu une réunion le 13 avril dernier ici à la Municipalité, les ingénieurs parlaient à ce moment d'un dépassement de coût d'environ 325 000 \$. M. Bellehumeur a donc parlé avec les ingénieurs pour que ceux-ci trouvent une façon plus économique d'en arriver au coût initial.

Pour le dossier de décontamination, la rencontre qui devait avoir lieu avec le représentant des assurances M. Daniel Galarneau et l'ingénieur du Ministère du Développement M. Yvan Tremblay a été reportée. Dossier à suivre.

Dans le dossier Internet Haute Vitesse (IHV), ce que M. Bellehumeur a appris c'est que la tour qui doit desservir St-Isidore, St-Mathias et la route Verchères devrait être installée dans les prochains jours. Pour la balance tout est présentement au neutre. M. Jacques Blais, maire de La Patrie, ne veut pas aller de l'avant pour une antenne qui couvrirait La Patrie, Notre-Dame des Bois et le 10^e rang. Il faut se rappeler que la compagnie Xittel doit accommoder tous les résidents qui ne sont pas desservis. Dossier à suivre.

6. Rapport des comités *ad hoc* :

Jocelyn Poulin nous informe que la caméra, à l'arrière du Centre communautaire, sera installée sous peu par Réginald Goyette. Il présente aussi un estimé pour l'installation de néons dans le local de tricot. Jacques Blain lui demande alors d'attendre un peu car il doit vérifier les fonds.

Pour ce qui est du dossier Site Web, celui-ci est en retard à cause de formalités ; le tout devrait se régler d'ici peu.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

11-2070

Amendement à la résolution 11-2059 (Autorisation à GENIVAR):

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Louis Désy et résolu à l'unanimité d'apporter un amendement à la résolution numéro 11-2059 adoptée le 4 avril dernier et d'adopter la résolution suivante :

ATTENDU QUE, la municipalité de Chartierville désire réaliser un projet de collecte et de traitement des eaux usées du secteur urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE, la municipalité de Chartierville a obtenu une aide financière via le programme PIQM du MAMROT ainsi qu'une participation du MTQ pour la réalisation desdits travaux;

ATTENDU QUE, ces travaux sont assujettis à l'Article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et requièrent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE, une demande en vertu de l'Article 32 de la LQE exige que le requérant, soit la municipalité de Chartierville, prennent certains engagements et atteste de certains éléments à l'égard de documents à produire et de l'entretien et du suivi des installations;

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Louis Désy et résolu à l'unanimité

D'autoriser GENIVAR à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la construction de réseaux d'égouts, de la mise en place d'une station de traitement et de travaux de voirie à Chartierville suivant les plans et devis, projet numéro N127820, titre du projet : Travaux d'égouts, de traitement des eaux usées et de voirie.

Que la Municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée.

Que la municipalité s'engage à accorder et à fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, avant le début des travaux, un mandat à un organisme indépendant à la fois du requérant, de l'ingénieur mandaté et du fabricant, afin d'effectuer le suivi de contrôle du projet de démonstration d'au moins une année, incluant le prélèvement des échantillons, les analyses et la préparation d'un rapport de suivi de contrôle qui présente l'ensemble des résultats, le programme de suivi détaillé, ainsi qu'une déclaration d'indépendance de l'organisme.

Que la municipalité s'engage à fournir le certificat de la municipalité locale signé par le greffier ou le secrétaire-trésorier attestant qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation de la solution de remplacement, dans le cas où la performance d'épuration attendue ne serait pas respectée.

Que la municipalité s'engage dans la mesure de ses moyens financiers à mettre en place la solution de remplacement, sur avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cas où la performance d'épuration ne serait pas respectée, et à enlever ou à remplir de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte la technologie inutilisée, après l'avoir vidangée.

Que la municipalité s'engage à fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un rapport d'évaluation de performance basé sur le suivi de contrôle des travaux, et ce, au plus tard quatorze mois après la mise en service du système de traitement.

Que la municipalité s'engage à respecter les exigences de rejet fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires dans la mesure de ses moyens financiers.

Que la municipalité s'engage à effectuer le suivi standard une fois que le suivi de contrôle a été complété avec succès, ou bien une fois que la performance de la technologie en démonstration a été reclassée au niveau standard tel qu'en fait foi la fiche diffusée sur le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de faire parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs les résultats d'analyse tous les 12 mois et à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne, d'un dé-

versement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Que la municipalité s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Que la municipalité s'engage à utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté.

Que la municipalité s'engage à conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière, un document démontrant que le requérant est en mesure d'effectuer cet entretien ou un engagement du requérant à former ou à embaucher un opérateur qualifié. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Nouvelle élection – conseiller poste numéro :

La secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil qu'une nouvelle élection devrait se tenir le 26 juin 2011 pour la nomination d'un conseiller au poste numéro. La période de mise en candidatures se tiendra du 13 au 27 mai 2011.

Autorisation à GENIVAR

Cet item a déjà été discuté à un point précédent; voir résolution 11-2059.

Rencontre avec l'agente de développement rural :

Le 13 mai dernier, M. Rémi Vachon conseiller aux entreprises du CLD du Haut-Saint-François a présenté la nouvelle agente de développement rural, Mme Sonia Tremblay. M. le Maire demande donc aux conseillers de fixer une date pour une rencontre avec cette personne dans le but de parler de nos attentes. Les conseillers s'entendent donc de rencontrer Mme Tremblay le mardi 24 mai 2011 à 19 heures.

Choix de dates pour abat-poussière (SOMAVRAC) :

M. Jocelyn Gagné, de la compagnie SOMAVRAC, nous demande de fixer une date pour la livraison de notre chlorure de calcium liquide. Après discussion avec les conseillers, on demande à la secrétaire-trésorière de réserver les dates du 16 ou 17 juin 2011.

Interruption de courant :

Hydro-Québec tient à aviser la population que le 17 mai prochain il y aura une interruption de courant de 9h à 13h. Si cette interruption ne peut avoir lieu le 17, ce sera le 18 mai 2011 aux mêmes heures.

Divers :

Nous avons reçu une offre de service de M. Alain Hébert pour le débroussaillage et fauchage des chemins.

Une invitation spéciale est envoyée aux conseillers pour le Forum pour la Solidarité et l'Inclusion sociale qui se tiendra le 19 mai 2011 de 9h à 16h30 à Sherbrooke.

Le Centre d'action bénévole célèbre cette année son 30^e anniversaire de fondation et invite les membres du Conseil le samedi 4 juin 2011 à East Angus et le coût des billets est de 30 \$.

8. Période de questions :

9. Affaires nouvelles

10. Levée de la séance :

11-2071

La séance est levée à 20h10 par Jacques Blain sous la résolution 11-2071.

Jean Bellehumeur

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière